

Caisse nationale de l'assurance maladie

Décisions portant délégation de signature du directeur général de la Caisse nationale de l'assurance maladie

NOR : SFHX2630153S

Direction déléguée à la gestion et à l'organisation des soins.
Direction des risques professionnels.

Le directeur général, M. Thomas FATÔME, délègue et abroge sa signature à des agents de la caisse dans les conditions et limites fixées ci-dessous.

DIRECTION DÉLÉGUÉE À LA GESTION ET À L'ORGANISATION DES SOINS (DDGOS)
DIRECTION DE L'OFFRE DE SOINS (DOS)

Mme Aurélie OLIVIER
Décision du 15 avril 2026

La décision portant délégation de signature du directeur général de la Caisse nationale de l'assurance maladie en date du 17 août 2025 relative à la prorogation de la délégation de signature accordée à Mme Aurélie OLIVIER, adjointe à la directrice de l'offre de soins est abrogée au 27 février 2026 au soir.

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarités.
Signé : Thomas FATÔME, directeur général.

DIRECTION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DRP)
CABINET DU DIRECTEUR DES RISQUES PROFESSIONNELS (CABDRP)

Mme Estelle DUMA
Décision du 7 avril 2026

A compter du 1^{er} avril 2026, délégation de signature est accordée à Mme Estelle DUMA, assistante de direction au sein de la Direction des risques professionnels - Cabinet du directeur des risques professionnels (DRP/CABDRP), sous contrat à durée déterminée jusqu'au 23 juin 2026 pour signer :

- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées dans le cadre de son champ de responsabilité.

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarités.
Signé : Thomas FATÔME, directeur général.